

Vivarte : la dette réduite de 860 millions d'euros dans les prochains jours



En pleine restructuration, le groupe va notifier dans les prochains jours au tribunal de commerce de Paris l'abandon de 860 millions d'euros de dette par les créanciers, ramenant celle-ci à 572 millions d'euros.

La direction a confirmé à FashionNetwork que la décision, actée par la direction, devrait être présentée aux instances juridiques en fin de semaine ou début de semaine prochaine. Une soixantaine de créanciers auraient consenti à la démarche, après que la direction de Vivarte et les fonds propriétaires détenant sa dette se sont retrouvés sous le feu des critiques depuis janvier.

Vivarte a en effet officialisé en début d'année sa décision de réduire massivement son poids et son portefeuille d'enseigne, le gouvernement soulignant de son côté qu'il surveillerait que les fonds dégagés aillent bien à la relance de l'entreprise et non aux actionnaires. Les syndicats redoutent de leur côté que les fonds n'échouent dans la structure luxembourgeoise Norvatex, holding de portage à laquelle appartient Vivarte.

Des syndicats qui multiplient actuellement les recours. Parmi ceux-ci, la demande par la CGT d'une expertise de gestion sur l'ensemble des comptes du groupe, initialement fixée au 1er mars, devrait être examinée par la justice le 23 mars.

Vivarte travaille actuellement à la revente de Pataugas, Chevignon et Kookaï, mais aussi de l'espagnol Merkal, dans lequel a été progressivement intégrée l'activité de son compatriote Fosco. Le groupe vise aussi les cessions d'André, marque fondatrice du groupe, et de Naf Naf, sa grande acquisition des années 2000.

A cela s'ajoute la suppression de près de 900 postes dans le cadre de deux PSE touchant Vivarte Services et La Halle aux Chaussures. Cette dernière sera fusionnée avec La Halle aux Vêtements, qui constituera le portefeuille restant du groupe aux côtés de Carroll, Minelli, San Marina, Besson et CosmoParis.